

Etude comparée du droit du commerce international des organismes génétiquement modifiés (OGM) et du droit européen (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6c0c351e-97c5-4e15-9f96-479e9712c94b>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Llano Franco Andrea](#)

Date de soutenance : 23-01-2019

Directeur(s) de thèse : [Goré Marie](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit international

Classification : Droit

Mots-clés libres : OGM, Articulation, Fragmentation, Principe de précaution, Conflits de normes, Droit européen, OMC, Protocole de Carthagène

Mots-clés :

- Organismes transgéniques - Droit
- Principe de précaution
- Libre-échange
- Hiérarchie des normes juridiques
- Droit international
- Droit européen


Résumé : La régulation du commerce international des organismes génétiquement modifiés (OGM), plus spécifiquement le Protocole de Carthagène est, de manière générale, bien articulée avec le droit européen des OGM. Celle-ci fait cependant apparaître des conflits vis-à-vis du droit de l'OMC. Une série de divergences s'observe entre ces espaces normatifs par rapport aux principes de précaution et du libre-échange, ainsi qu'aux mécanismes de mise en œuvre relatifs au Protocole de Carthagène. Malgré l'existence de divergences, une série de convergences existe. Ces éléments de rencontre tiennent principalement aux objectifs qui, dans une plus ou moins grande mesure, sont présents dans ces espaces juridiques. Ces objectifs sont principalement la protection de la santé et l'environnement, le développement durable et la protection du libre-échange. Ceci nous amène à nous demander si ces convergences peuvent constituer des « passerelles » dans le cadre d'une démarche d'articulation des espaces juridiques. Cette articulation devient essentielle à l'heure où le droit est de plus en plus fragmenté et qu'un souci de cohérence s'impose. Les clauses de conflit prévues dans le préambule du Protocole de Carthagène ainsi que le principe du soutien mutuel sont les mécanismes qui permettent une mise en cohérence entre ces espaces juridiques. Cependant, cette articulation ne sera jamais véritablement mise en place si aucune ouverture de l'OMC n'est effectuée. Une évolution de l'OMC apparaît ainsi impérative et sous-tend de la part de ses États membres un effort politique. Outre cet effort politique, le juge de l'OMC devra lui aussi faire une interprétation évolutive du droit de l'OMC.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2019PA020047
Type de ressource : Thèse
